

TÉL: 05 62 92 80 40 E-mail: mairie@luz.org

Demande de Carte Nationale d'Identité Sur RDV uniquement au 05.62.92.80.40

Jours d'ouverture pour le dépôt des dossiers

Lundi de 8h30 à 11h30 Mardi de 13h30 à 17h00 Mercredi de 13h30 à 17h00 Vendredi de 13h30 à 16h30 Le samedi de 9h à 11h30

CERFA complété (à retirer dans votre mairie) <u>ou</u> pré-demande remplie et imprimée <u>OBLIGATOIRE</u>

Pièces à fournir pour une personne majeure : Durée de validité de la CNI = 15 ans

- ➤ Justificatif de domicile récent (factures EDF, téléphone, avis d'imposition...). Si vous n'en possédez pas à votre nom, joindre un justificatif au nom de l'hébergeant, la CNI de l'hébergeant et une attestation sur l'honneur de la personne qui vous héberge.
 - > 1 photographie d'identité réglementaire (moins de 6 mois sinon dossier rejeté par les services de l'Etat)
 - > Si c'est une première demande :

présenter votre passeport biométrique si vous en possédez un

un acte de naissance de moins de 3 mois si votre ville de naissance n'est pas reliée au fichier COMEDEC (voir site internet): https://ants.gouv.fr/les-solutions/comedec

- Si c'est un renouvellement: fournir l'ancienne Carte d'Identité (original obligatoire)
 Si la carte d'identité a été perdue ou volée: fournir la déclaration de perte ou vol + 25 € timbres fiscaux + un document officiel avec photo (permis de conduire, carte vitale, carte de pêche, permis de chasse, carte militaire...) +dernier avis d'imposition.
- > Si c'est le renouvellement d'une CNI+5 pour déplacement à l'étranger
 Fournir un justificatif du déplacement : copie billet d'avion, attestation voyagiste...
- ➤ Pour un renouvellement suite à un changement d'état civil

 Fournir le justificatif correspondant (ex: nom d'épouse: acte de mariage, retrait du nom d'épouse: jugement de divorce ou acte de mariage avec la mention du divorce, veuvage: acte de décès du conjoint) ...

Pièces à fournir pour une personne mineure :

Durée de validité de la CNI = 10 ans

La demande doit être présentée par le représentant légal de l'enfant uniquement **Présence obligatoire du mineur**

- > Une pièce d'identité du représentant légal présent au moment du dépôt (CNI ou passeport)
 - △ si le représentant légal inscrit sur la rubrique « autorisation parentale » n'est pas présent : fournir sa pièce d'identité
- > Justificatif de domicile récent (factures EDF, téléphone...au nom du représentant légal).
- > 1 photographie d'identité réglementaire (moins de 6 mois) sinon dossier rejeté par les services de l'Etat.
- > Si c'est une première demande :
 - > présenter son passeport biométrique si le mineur en possède un

 $\underline{\mathbf{o}}\mathbf{u}$

- ➤ fournir un acte de naissance de moins de 3 mois si sa ville de naissance n'est pas reliée au fichier COMEDEC (voir site internet) : https://ants.gouv.fr/les-solutions/comedec
- Si c'est un renouvellement : fournir l'ancienne Carte d'identité (original obligatoire)
 Si la carte d'identité a été perdue ou volée : fournir la déclaration de perte ou vol + 25 € timbres fiscaux.
- ➤ Si le mineur a deux adresses (garde alternée) : fournir un justificatif de chaque domicile + copie de la CNI du parent non présent lors du dépôt + jugement de divorce ou de garde alternée.